

# Circulaire n°36 du 1er juin 2017

Aux : Présidents de Ligues  
Présidents de Comités **pour transmission aux Clubs**

De : Jean-Marie BELLICINI  
Michel HUERTAS

Copie : Comité Directeur  
Patrice GERGES  
Julien MAURIAT

Objet : **CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME & RENOUELEMENT DE LA LICENCE FFA**

---

Chers Amis,

La Fédération souhaite vous informer de la parution de l'Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive.

La mise en œuvre des nouvelles modalités relatives au renouvellement de la licence sera effective dès l'ouverture du système de pré-saisie des licences.

Les licenciés recevront courant juin un mail leur demandant de renseigner le questionnaire de santé sur l'interface dédiée aux adhérents (Webacteur).

A noter que les licenciés disposeront également de la faculté de remplir ce questionnaire sur un support papier classique.

Les certificats médicaux présentés pour l'établissement de la licence 2016/17 seront pris en compte pour le renouvellement de la licence pour la saison 2017/18.

La Circulaire Administrative qui paraîtra dans la deuxième quinzaine de juin précisera plus en détail les modalités pratiques relatives au renouvellement de la licence.

Pour consulter l'Arrêté : [voir lien](#)

Avec nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI  
Secrétaire Général

Michel HUERTAS  
Vice-Président au Running et au  
Développement des Clubs  
Président de la CNCHS